

UN NOUVEAU CONFINEMENT

La CFDT interpelle l'UCANSS !

La CFDT a interpellé le Président du Comex, suite aux annonces de la nouvelle version du confinement, présentées par le Président de la République le 31 mars.

La CFDT demande la mise en place de mesures communes homogènes entre les caisses nationales en tenant compte d'une souplesse et d'une bienveillance sur l'organisation du travail pour faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle de tous les salariés de l'institution.

Les
demandes
de la CFDT

→ **Rappeler que le télétravail doit être systématisé pour toute activité télétravaillable.**

→ **Si besoin, accorder la dispense d'activité avec maintien de salaire pour les salariés en garde d'enfant qui ne peuvent pas télétravailler.**

→ **Tenir compte de la situation des salariés en garde d'enfant en télétravail (souplesse organisationnelle).**

→ **Autoriser les demandes d'ajustement et de report de congés.**

→ **Neutraliser les objectifs individuels**

→ **Maintenir les mesures exceptionnelles communes actuelles**

Flashez
pour
adhérer



La réponse du Comex est maintenant attendue.

Dans cette période de crise sanitaire, la CFDT sera toujours là pour défendre les droits et les intérêts des salariés.